



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de NICE

**COMMUNE DE CLANS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille vingt et un et le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes,  
Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames  
Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine,  
CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, JACOB Patrick, MURAZZANO Marc,  
PAPIER Patrick, SAMPEDRO Nathalie

Absents excusés : Mme LAURENT Marianne représentée par Mme CAILLAUD Madeleine, M. RALLON Daniel représentée par M. MARIA Roger

*Nb de membres : 15*

*Présents : 15*

*Votants : 15*

*Pour : 15*

*Contre :*

*Abstention :*

**Délibération n° 2020\_38D : Indemnité allouée à Josette COMBE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Josette COMBE s'occupe depuis des années bénévolement de la bibliothèque communale de CLANS.

Outre le temps qu'il y passe, cela lui occasionne, pour le bien du service, beaucoup de déplacements avec son véhicule personnel et frais.

Aussi il propose au Conseil Municipal qui lui accorder une indemnité pour un montant de 2000.00 € NET pour l'année 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE d'accorder une indemnité à Madame Josette COMBE pour un montant annuel NET de 2000.00 €.

**Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.**

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture le 25/11/2021  
Et publication ou notification du 25/11/2021*



Le Maire

Roger MARIA